Fusion d'entreprise

Par dth

Bonjour,

je suis en poste depuis plus de 14 ans dans la même entreprise, et nous venons de prendre connaissance de la fusion de 2 société dont la notre au 1 janvier 25. (nous serons absorber par l'autre société)

un avenant devrait être fait mais surtout ils nous parlent de différents points.

de nous baisser notre salaire?

de nous diminuer nos RTT?

et surtout à la remise de l'avenant ils nous ont bien dit que nous avions pas le choix de signé et que si nous ne signons pas l'avenant il se mettra en place automatiquement au 1 er janvier 25.

Pouvez-vous m'aider à ce sujet s'il vous plait?

bonne journée et merci pour votre retour